

“La Fédération met les centres culturels en péril”

Politique Régi par un décret de 2013, le secteur réclame son “plein financement” au risque de ne plus pouvoir assumer ses missions.

Avec près de 4 000 représentations par an, le secteur des centres culturels, soit 117 centres culturels reconnus et subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), constitue le premier réseau de diffusion des arts vivants en Belgique francophone.

Mais aujourd'hui, le secteur se sent “*mis en péril par la FWB*”, alerte Matteo Segers, directeur de l'Association des centres culturels (ACC). En cause? “*Une application complexe et injuste*”, dénonce-t-il, du décret du 21 novembre 2013 qui régit le secteur.

Pour bien saisir la situation, revenons quelques années en arrière. En 2009, la ministre de la Culture Fadila Laanan (PS) rend une note d'orientation visant à revoir le décret du 28 juillet 1992 qui régissait alors depuis plus de 20 ans les centres culturels. Trois ans plus tôt, en 2006, l'Inspection générale de la Culture avait en effet pointé une très grande diversité des valeurs et des projets au sein du secteur des centres culturels et constaté la disparition d'un cadre référentiel commun. Actualiser le texte de 1992 s'avérait donc plus que nécessaire.

Fruit de nombreuses réflexions et concertations avec le secteur, le nouveau décret relatif aux centres culturels est adopté à l'unanimité par le parlement en novembre 2013. Et entre en vigueur début 2014. Que dit-il ? Il intègre la notion des “droits culturels” (c'est-à-dire la liberté artistique, l'accès et la participation à la culture), définit un cadre de travail pour les centres culturels, encourage la poursuite du maillage territorial et détermine leur subventionnement par la FWB. Le principe ? Chaque centre culturel souhaitant obtenir une reconnaissance de son action doit introduire une demande. Après analyse de l'Administration et de l'Inspection, si la ministre approuve la reconnaissance de son action, le centre

culturel est reconnu et soutenu par la FWB selon les termes d'un contrat-programme d'une durée de cinq ans.

1 224 jours d'incertitude

Voilà pour la théorie. Dans la pratique, “*la Déclaration de politique gouvernementale n'a prévu aucune priorisation budgétaire de ce décret*”, pointe Matteo Segers. Conséquence? Faute de perspective financière précise, les centres culturels ont navigué à vue... Jusqu'au 29 mars 2017, où le secteur a été officiellement informé des orientations décidées par la ministre de la Culture Alda Greoli (CDH). Soit “*1 224 jours que le secteur a passé dans l'incertitude quant au financement du décret*”, fustige Liesbeth Vanderssteene, directrice du Réseau des professionnels en centre culturel (Astrac).

Ces orientations, quelles sont-elles? La circulaire ministérielle du 20 juillet 2017 prévoit que: 1° les centres culturels dont la subvention est inférieure à 83 000€ pourront bénéficier du financement de 100 000€ prévu par le décret, moyennant un étalement sur les cinq ans du contrat-programme et 2° les centres culturels dont la subvention est supérieure à 83 000€ pourront bénéficier, lors de la 5^e année de leur contrat-programme, d'une marge de refinancement de +20%. Or, pour Matteo Segers, “*le plan de la ministre ne permettra qu'un rattrapage des pertes à la suite de la non indexation des subventions depuis 2011. On peut prévoir que ce rattrapage aura lieu en 2021. Le déficit cumulé pour le secteur*

tournera alors autour de 9 181 000 €”. Et de défendre: “*Les centres culturels ont un rôle essentiel à jouer*” auprès des citoyens. Dès lors, “*ils méritent mieux qu'un financement qui leur permettra de ne résorber qu'en 2018 le déficit induit par la (dernière) crise économique!*” Voilà pourquoi le secteur, qui était entendu hier en commission de la Culture, réclame “*un financement plein et entier du décret avec des balises claires permettant une application fluide de la loi*”.

De son côté, la ministre Greoli a indiqué être prête à réexaminer avec le secteur le scénario de financement et a assuré qu'il y aura des indexations.

St. Bo.

“Ce sont des calculs d’apothicaire tout le temps”

Témoignage recueilli par Stéphanie Bocart

Justine Dandoy est la directrice du Centre culturel de Huy. “La Libre” lui a demandé ce que représentaient concrètement pour elle les conséquences de l’application déstructurée du décret du 21 novembre 2013.

“Nous sommes un centre culturel qui travaille sur un territoire de 18 communes, avec sept centres culturels. Cela fait deux ans que nous travaillons avec ces partenaires-là à redéfinir notre projet d’action, explique-t-elle. Et on s’est très vite rendu compte que ce décret était une réelle opportunité, justement, de réasseoir la culture et la citoyenneté sur les territoires, là où il n’y a pas de centre culturel par exemple, dans les petites communes, de renforcer le maillage qu’on pouvait avoir entre nous.”

Mais aujourd’hui, “le couperet est tombé puisqu’avec la circulaire de juillet 2017 où on nous annonce un plafond de subvention au terme des cinq ans – ça veut dire qu’en 2024, on pourrait espérer avoir 20% d’augmentation. On s’est donc rendu compte avec les sept centres culturels que 80% de

ceux-ci ne passaient pas la barre des deux premières années”. Elle poursuit: “Pour mon centre culturel, je suis à 160 000 € de déficit au terme des cinq ans. Alors ce n’est pas qu’on dépense plus ou que l’on fait plus de choses, c’est simplement que quand on emploie 35 personnes, les salaires augmentent; que quand on travaille sur des actions qui ne sont pas spécialement des actions de diffusion visibles pour le citoyen (parler de la migration dans les écoles, mettre des animateurs pour travailler sur la citoyenneté dans des quartiers...), ça doit s’entretenir, se renouveler, etc. C’est le dessous de l’iceberg, qui existe au quotidien, et qui fait la culture sur des territoires. Or, tout cela est mis à mal par le manque de moyens et des exigences énormes en matière décrétole pour introduire notre dossier (NdlR : en juin).” Face aux difficultés financières, les centres culturels concernés n’ont pas d’autres choix que de “ne pas remplacer les travailleurs retraités, faire des appels à des réductions volontaires de temps de travail, licencier...” “Ce sont des calculs d’apothicaire tout le temps. Il n’y a plus de spontanéité. Puis, d’année en année, c’est un secteur où tout le monde est vraiment désabusé.”